

De nouveaux partenariats ?

Fañch Postic, ingénieur d'études au CNRS, Centre de recherche et de documentation sur la littérature orale, Centre de Recherche Bretonne et Celtique, Université de Bretagne Occidentale

Je tiens d'abord à remercier Dastum et l'IRPA de m'avoir invité à ces deux journées qui témoignent de l'intérêt pour un domaine qui me préoccupe, et m'occupe même depuis maintenant 35 ans, quand un jour d'octobre 1974, Donatien Laurent confia au jeune étudiant en mal de maîtrise que j'étais, le soin de classer et d'étudier les collectes de contes et légendes recueillies par un prêtre d'origine vannetaise, l'abbé François Cadic.

Il m'a été demandé de participer à cette table ronde, en tant que témoin, pour évoquer les nouveaux partenariats que peuvent initier l'inventaire et la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dont il est ici question au cours de ces deux journées. En fait de nouveaux partenariats, je crois qu'il s'agit plutôt de reconsidérer, de rénover le mode de relations entre les organismes concernés par cette sauvegarde et dont les représentants se trouvent aujourd'hui ici côte à côte : les milieux associatif et universitaire.

Il faut dire que, par le passé les rapports n'ont pas toujours été simples entre deux mondes aux objectifs différents, voire divergents. Ce que l'on a appelé parfois « folklore », terme qui très vite pris en France une connotation péjorative, ou « traditions populaires », n'a, pendant longtemps pas eu accès à l'université, s'est vu quelque peu ignoré, et même, on peut le dire souvent méprisé. Je ne suis pas certain que cela ne soit pas parfois encore le cas aujourd'hui. Sans remonter jusqu'aux folkloristes, dont le rôle pionnier dans la constitution de l'ethnologie de la France comme discipline scientifique n'a été mis réellement en valeur comme tel que depuis peu d'années – je pense par exemple à un Paul Sébillot -, les Arnold Van Gennep, Patrice Coirault, Paul Delarue qui ont été mentionnés à différentes reprises au cours de la première journée, n'ont pas bénéficié d'une quelconque reconnaissance universitaire.

L'université de Brest a fait quelque peu exception en ce domaine¹ où, dès sa création en 1969, le Centre de Recherche Bretonne et Celtique a eu pour sous-directeur l'ethnologue Jean-Michel Guilcher, spécialiste de la danse populaire. Très tôt il a assuré un enseignement informel, avant d'être à l'initiative, en 1976, de la création d'un Centre d'ethnologie de la France, sous la responsabilité de l'université de Brest et de l'Ecole des hautes études en sciences sociales à Paris. Son nom a été cité plusieurs fois en exemple hier, et je m'en félicite, car je peux témoigner, comme plusieurs de ses anciens étudiants présents à ces journées, de la très grande qualité de l'homme et de son enseignement et de tout ce que je lui dois. Mais il faut bien dire qu'à l'époque où nous suivions ses séminaires, beaucoup dans le monde universitaire le considéraient avec une certaine ironie... En 1980, à l'âge de la retraite, Jean-Michel Guilcher a d'ailleurs quitté par la petite porte une université qui n'a pas fait le nécessaire pour le retenir.

Le ministère met malheureusement bientôt fin à l'expérience du Centre d'ethnologie au grand dam de Donatien Laurent qui, ayant pris la suite de Jean-Michel Guilcher, devra attendre 1990 pour que l'ethnologie trouve à nouveau un vrai support officiel dans le cadre d'une

¹ A propos de l'histoire de l'ethnologie en Bretagne, voir Fañch Postic, Jean-François Simon, « Bretagne et ethnologie » dans *ArMen* n°155, novembre-décembre 2006, p.6-15

licence et d'une maîtrise, les premières et les seules en Bretagne et même dans l'Ouest de la France. Ces enseignements sont prolongés par la possibilité de soutenir des thèses et, depuis 2004, par un master professionnalisant « Expressions identitaires et tourisme culturel ». Il faut également ajouter que, depuis quelques années, les IUP Métiers du Patrimoine de Quimper et de Lorient ont inscrit dans leurs cursus des heures d'enseignement consacrées au patrimoine oral.

Malgré l'exception brestoïse que j'ai évoquée plus haut, le constat dressé par Fañch Elégoët en 1979 demeurait assez juste : « les institutions universitaires de Bretagne se sont absentes du terrain que, légitimement, elles pouvaient s'affecter : la société bretonne. Bien des travaux, qu'ailleurs les universités réalisent, ne se font ici que grâce à l'action bénévole des associations dites culturelles, et nos universités demeurent largement en marge de ce vaste mouvement de réaffirmation bretonne. » Et de citer l'exemple de la collecte et de l'édition de la chanson populaire qui, menée en Écosse par la *School of Scottish Studies* de l'université d'Édimbourg, l'est en Bretagne par les « militants de l'association Dastum ». On pourrait également citer le cas de l'Université Laval et de ses archives de folklore à Québec.

A partir de 1982, des universitaires et des bénévoles du monde associatif se sont retrouvés dans la section « ethnologie » de l'Institut culturel de Bretagne. Il y avait eu dès cette époque des velléités pour « susciter un dialogue entre l'ensemble des chercheurs qui travaillent sur la culture bretonne et se réclament, à divers titres, “de l'ethnologie” » et la section avait organisé un « 1^{er} colloque d'ethnologie bretonne » en octobre 1988 à Riec-sur-Belton. « Du folklore à l'ethnologie en Bretagne » restera sans suite. Dans son introduction à la publication des actes, l'ethnologue Patrick Le Guirriec, président de la section, en donne en quelque sorte les raisons, mesurant le fossé qui semble séparer les uns des autres : « Il en ressort que, pour les uns, l'essentiel consiste à préserver la culture bretonne en collectant systématiquement les traces de son passé, en sublimant les valeurs ancestrales et en faisant revivre certaines manifestations dites traditionnelles. Il suffirait alors, dans le cadre de la recherche militante, de se consacrer à l'étude d'une communauté culturelle, ou à une caractéristique de cette communauté, pour faire de l'ethnologie. Pour les autres, l'objectif des recherches, réalisées dans une perspective comparative, consiste à définir des lois générales sur les comportements humains. »

Ce que nous appelons aujourd'hui le patrimoine culturel immatériel a donc été longtemps partagé, tiraillé même, entre monde associatif et universitaire, et aussi, il faut bien le dire, objet de concurrence entre le ministère de la Culture et celui de l'Éducation nationale dont dépendent les universités et la recherche, entre Paris et les régions...

Aujourd'hui, les choses ont fort heureusement évolué, et le travail d'inventaire et de sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel est une excellente occasion de ré-envisager les possibilités de collaborations entre institutions universitaires et milieu associatif. C'est d'ailleurs un mouvement déjà engagé depuis plusieurs années à l'Université de Bretagne Occidentale, dont je peux, là encore, témoigner : le Centre de Recherche Bretonne et Celtique, notamment par la personne de son directeur, Jean-François Simon, professeur d'ethnologie à l'UBO, présent à ces journées, a le souci de sortir le CRBC du seul cadre de l'université pour proposer des manifestations scientifiques, journées d'études ou colloques, en différents points de Bretagne, de faire aller la recherche à la rencontre du citoyen : ainsi depuis 2006, le Centre organise toute une série de rencontres scientifiques – pour certaines internationales – autour de personnalités bretonnes qui ont marqué l'histoire des collectes de littérature orale ou de traditions populaires : après Souvestre à Morlaix et Jean-Marie de Penguern à Lannion en

2006, après Jacques Cambry à Quimperlé en 2007, il a co-organisé un colloque consacré à Paul Sébillot en octobre dernier à Fougères. « Co-organisé, le mot est important, car, pour mener à bien l'opération, le Centre a établi des partenariats avec d'autres organismes scientifiques ou institutionnels, mais aussi le milieu associatif. Ainsi en octobre 2008, pour l'organisation du colloque Sébillot, si le CRBC s'est assuré le concours scientifique du LAHIC (Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire des Institutions de la Culture, Paris), le troisième des partenaires a été l'association La Granjagoul-Maison du Patrimoine oral de Parcé, dont plusieurs représentants sont ici présents. Ils pourront témoigner qu'il s'est agi, en la circonstance, non pas d'un partenariat de pure façade, mais bien une réelle collaboration. Pendant des mois, nous nous sommes réunis, nous avons eu l'occasion de partager très librement nos façons de voir, de travailler, d'envisager la manifestation : ainsi chacun apprend à connaître l'autre et je crois pouvoir dire que l'expérience a été des plus enrichissantes et que tout s'est déroulé dans un excellent esprit... Cette collaboration en appellera sans doute d'autres. Dans le même esprit, le CRBC participe depuis deux ans à un groupe de travail qui s'est constitué avec l'association Dastum pour la publication des collectes de chansons de l'abbé François Cadic, publication qui devrait intervenir à l'automne 2009 et qui, là encore, s'accompagnera d'une rencontre scientifique co-organisée, notamment avec l'association Dastum.

Collaboration ne veut évidemment pas dire que, comme parfois par le passé, chacun essaie d'imposer son point de vue à l'autre : ici chacun conserve ses spécificités. Le CRBC, lié à l'Université et au CNRS, a des comptes à rendre à ses instances en justifiant du caractère scientifique de ses méthodes de travail et de ses productions. La Granjagoul ou Dastum n'ont pas nécessairement les mêmes impératifs, mais peuvent également faire valoir le souci de valorisation et de diffusion vers un public aussi large que possible... Mais tout cela n'est évidemment pas contradictoire.

Ces rencontres régulières, ces manifestations organisées en commun... sont un moment privilégié d'échange, et c'est pour ce qui nous préoccupe aujourd'hui, un point qui me semble capital. En effet, l'ampleur et la diversité de la tâche induite par le PCI dont on a pu prendre la mesure au cours de ces deux journées, ne pourront trouver une solution que collective. Et, au lieu, comme trop souvent par le passé, de travailler chacun de son côté, éventuellement même en concurrence, il me paraît éminemment souhaitable d'envisager des réunions d'échanges d'informations, d'établir des relations de complémentarités où chacun apportera son savoir et son savoir-faire, tout cela pouvant évidemment déboucher sur des partenariats pour mener des projets communs : ainsi des démarches sont entreprises pour la création d'une nouvelle collection « Patrimoine oral de Bretagne » qui accueillerait sous une charte graphique et éditoriale commune, des ouvrages coéditées – ce sera le cas pour les chansons de François Cadic – ou non.

De tels chantiers ont valeur expérimentale et peuvent augurer d'un mode de fonctionnement qui pourrait certainement trouver à s'appliquer dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de l'UNESCO concernant le PCI. La présence des uns et d'autres au cours de ces deux journées, et côte à côte à cette table ronde témoigne en tout cas de cette volonté.

Intervention de Sylvie Robert, vice-présidente du Conseil régional de Bretagne

J'ai envie d'être dans l'échange et non pas obligatoirement dans la description de tout de ce que fait la Région dans le domaine du patrimoine culturel immatériel et, je le ferai puisqu'on va aborder la question de l'accompagnement des acteurs et, au-delà des acteurs, des projets des acteurs, car la question du projet est évidemment extrêmement importante. D'ailleurs, je fais une petite parenthèse, dans le domaine du patrimoine culturel immatériel, n'oublions jamais que les initiatives ont d'abord été prises par les acteurs, principalement associatifs, relayées ensuite par les partenaires publics. C'est important de le rappeler, et c'est aussi l'histoire de Dastum. Je voulais le rappeler, car c'est important ici de se souvenir de cela, à un moment où les partenaires publics considèrent que des outils comme Dastum sont extrêmement importants dans les missions qui lui sont confiées pour à la fois collecter, conserver, transmettre et valoriser ce patrimoine. Il y a là un vrai engagement des acteurs publics et la Région a, en tous les cas avec Dastum, travaillé à approfondir, développer encore plus cette dimension. C'est une volonté politique qui se traduit aussi concrètement, financièrement. sans peut-être ouvrir le débat, mais que chacun se rappelle que s'il y a projet, il y a aussi des financements à la clef. Et je pense aujourd'hui que les financements publics sont essentiels pour accompagner ces projets. S'il n'y avait pas d'accompagnement public, je crois que ce serait un véritable problème, non seulement parce que ces projets ne seraient pas pris en compte par la puissance publique, mais au-delà de cela, ils ne rentreraient pas dans ce que nous considérons comme ayant du sens pour l'intervention publique. C'était une parenthèse importante pour moi.

Peut-être aussi, et ce que j'ai trouvé intéressant – je n'ai pas pu assister à ces deux jours – et c'est là où vous avez peut-être raison, monsieur, c'est de dire qu'il va falloir qu'on renverse nos schémas de pensée ou, en tous cas, qu'on les transforme. Peut-être que l'étape qui s'ouvre devant nous, avec mes collègues des autres collectivités, avec ma collègue Naïg Le Gars avec qui je vais travailler sur ce domaine, est de considérer qu'il y a dans la démarche de ce PCI une vraie prise en compte de l'autre comme étant de toutes façons un porteur de savoir, de connaissance et d'identité, de sa propre identité qui se construit avec l'autre. On en a parlé dans les rencontres que j'ai organisées cet automne et cela reprend la question du « *maître ignorant* » du philosophe Jacques Rancière ou, en tous les cas, du lien entre compétence et incompétence. C'est-à-dire, qu'à un moment donné, on peut considérer que c'est un vrai facteur de lien et de cohésion sociale. En effet, dans cette démarche, chacun est porteur de cette histoire et que c'est une construction permanente, en mouvement, et que nous devons aussi accompagner ce mouvement. Je crois que c'est une façon forcément de transformer nos regards, ou, en tous cas, vous l'avez dit, ce sont des questions de démocratie culturelle. Je crois que de partir de ces concepts peut être fondateur de la démarche qui va s'engager.

Je voulais faire cette petite introduction, car en termes de politique publique, forcément cela va nous demander de décentrer un peu notre façon et notre approche. Je ne sais pas encore comment, mais je crois aussi que nous avons besoin de travailler ensemble et je crois que c'est en tous cas le souhait de la Région, non pas d'être dans une coordination des différentes initiatives locales ou départementales, mais en tous cas de faire en sorte que cette question là, nous puissions la travailler ensemble, car c'est une vraie démarche différente qu'il nous faut mettre en œuvre.

Alors après –et pour ne pas monopoliser la parole – c’est vrai que dans notre région et cela a été dit, on a la chance d’avoir des ressources absolument incroyables. Le patrimoine culturel immatériel, forcément pour la région bretonne est une dimension qui lui demande d’intégrer encore plus à la fois l’accompagnement dans les services – et je pense au service de l’Inventaire car nous avons la responsabilité désormais de l’inventaire – mais aussi d’intégrer les différents outils que nous accompagnons déjà (Dastum, la Cinémathèque, c’est l’INA...), mais également d’intégrer le soutien aux concours, aux fêtes, aux festivals, tous ces projets qui effectivement naissent des acteurs eux-mêmes et que la Région accompagne fortement dans chacun des territoires. Et, il y a un mot, et j’en terminerai là pour lancer l’échange, c’est la question de la durabilité, la question du développement durable du PCI. C’est une autre dimension, mais elle est essentielle parce qu’elle impose encore plus aux collectivités publiques de s’engager dans l’accompagnement de ces démarches. Et la question de la durabilité passe aussi par là. Je dirais que ce n’est pas seulement par les outils qu’on met en place des conventions, mais c’est par l’appropriation de chacun des acteurs, que ce soit les professionnels, les experts, les porteurs de projet mais aussi les habitants, de la façon dont ceux-ci s’emparent de cette dimension et dont chacun doit avoir conscience et ce n’est pas souvent le cas.

Donc vous voyez, j’ouvre le débat comme vous l’avez dit pour créer l’échange. Je trouve très intéressant d’avoir permis que cette journée existe pour nous engager, nous collectivités territoriales, à transformer ces regards et à décentrer nos politiques non pas dans les exigences et dans les orientations politiques que nous menons, mais dans la façon de les mettre en œuvre. Je crois aussi que c’est forcément extrêmement stimulant. La Région en tous cas, là où elle se trouve, dans la façon dont elle va pouvoir travailler avec les différentes collectivités, dans la façon dont elle accompagne déjà les acteurs, les outils qui sont mis en place et les différents événements qui y concourent, je crois qu’elle est à un endroit extrêmement stratégique pour engager cette démarche.

Et puis, je n’ai parlé de la numérisation mais nous en parlerons après, car c’est une dimension qui aussi sera forcément très importante pour la Bretagne et qui montre que cette démarche ne s’inscrit pas seulement dans la politique culturelle, mais elle s’inscrit aussi dans la politique linguistique –car on parle aussi des langues comme facteur de lien social et elle doit s’inscrire dans l’ensemble des politiques publiques, mais c’est aussi dans l’ensemble des autres politiques, innovation, recherche, enseignement supérieur... Cette multiplicité d’acteurs, comme nous l’a montré ici un universitaire, doit s’engager dans ces démarches, s’engage déjà. Peut-être faut-il avoir conscience que, ensemble, nous pouvons en tous les cas tenter et, vous le disiez Charles, de nous inscrire au plus près de cette convention.

Discours de clôture de Jean-Yves Le Drian, président du Conseil régional de Bretagne

Je voudrais saluer l'intérêt de ces rencontres, saluer les responsables de Dastum et de l'IRPa et souligner le rôle important qu'ils ont joué et qu'ils continuent de jouer dans la vie culturelle de notre région. Je voudrais aussi faire un petit clin d'œil à Sylvie Robert, vice-présidente et à Naïg Le Gars et Mona Bras, conseillères régionales.

J'ai entendu beaucoup de choses et j'ai assisté à une table ronde et demie. Je vais rebondir sur certains points qui m'ont paru les plus importants. Tout d'abord, puisqu'on a parlé de compétences, je voudrais vous mettre en garde à l'égard d'un débat dans lequel on veut nous faire rentrer et pour lequel on aurait parfois des tentations. Le sujet de la décentralisation en France n'est pas, et loin de là, la question du partage des compétences entre la région et les départements. Alors on peut passer un certain temps à en débattre, mais le principal sujet, pour moi, président de cette région, est le débat entre les régions et l'état. Arrêtons de rentrer dans cette logique qui consisterait à dire que c'est parce qu'entre les régions, les départements et les communes, il y a redondance et que chacun dépenserait beaucoup, et qu'il faut s'attaquer à ce sujet-là. Pas du tout, il faut s'attaquer au sujet principal, et le sujet principal, et ce qui fait notre différence avec les pays voisins, c'est le fait qu'en France, les régions sont naines et non pas parce qu'elles n'ont pas pris de compétences aux départements mais parce que l'État ne s'est pas décentralisé. Je vous mets en garde contre cela, y compris ceux qui se revendiquent du régionalisme, le sujet est là. Budgétairement parlant, le taux de couverture des compétences entre la région et le département est à peu près de 6 ou 7%. Le dialogue avec les départements existe sur une partie des compétences que nous exerçons en commun pour savoir qui fait quoi. Ce n'est pas le sujet majeur. Le sujet majeur est de savoir s'il y aura une décentralisation en France. Et est-ce qu'on donnera aux régions un rôle tel que l'exerce quasiment la totalité des régions de grands états en Europe ? Quand on regarde nos voisins, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, toutes les régions ont une responsabilité pleine et entière, avec de nombreuses conséquences. Je me permets de vous dire cela pour éviter les faux débats.

Concernant les relations culturelles entre les Côtes-d'Armor et la Bretagne, elles existent ; elles existent aussi avec d'autres départements. La question est de donner aux régions des compétences fortes qui viendraient d'une compétence aujourd'hui exercées par l'État. Et souvent aujourd'hui, l'État se décentralise et fait quelques transferts de compétences mais garde une partie des compétences qu'il déclare avoir transférées, ce qui veut dire que cela revient à peu près au même. On transfère ou on ne transfère pas ! Je ne vais pas prendre des exemples qui fâchent dans un milieu à dominante culturelle. Les régions ont en principe la responsabilité de l'action économique, sauf que l'État conserve toute une partie de ses compétences sur le territoire régional, il faut le savoir. Donc, je vous mets en garde sur ce point.

Deuxièmement, dans le cadre de ces compétences, nous avons demandé la compétence culturelle, et en particulier essentiellement la responsabilité dans le domaine des langues. Nous estimons en effet aujourd'hui que l'État ne remplit pas ses responsabilités en la matière. C'est pour cette raison que je ne suis pas favorable, à l'heure actuelle, à la signature d'une convention additionnelle avec l'État. J'estime que nous n'avons pas le droit d'engager la responsabilité de la signature de la région sur un texte qui ne nous convient pas

suffisamment il ne conviendra jamais totalement car une convention est un compromis qu'il faut accepter. J'estime aujourd'hui que les conditions pour signer cette convention ne sont pas réunies ; j'espère qu'elles le seront. Nous demandons modestement à l'égard de cette convention additionnelle le même traitement que la langue basque en France ; ce n'est pas beaucoup demander pour des langues qui sont ici plus parlées que la langue basque en France. Et nous devons avoir cette satisfaction : si l'État signe dans le Pays basque, il peut signer en Bretagne. Je voulais le dire d'ores et déjà.

Je voulais vous dire aussi que nous sommes en réflexion sur la rénovation des outils de la Charte. Cela fait trente ans que cette charte a été signée, c'était une grande avancée. Il faut le dire, cela a permis la reconnaissance, la revitalisation, l'affirmation, la fin d'une période uniquement protestataire et, d'une certaine manière, la mise en œuvre d'une identité bretonne assumée. Cela fait trente ans et on sait bien que les outils de cette époque ne correspondent plus tout à fait à l'air du temps, tant au niveau de la représentation démocratique qu'au niveau des outils techniques nécessaires. Nous avons engagé une réflexion à cet égard qui est en train d'aboutir. Je réaffirme notre volonté de refonder le conseil culturel de Bretagne qui aujourd'hui fait l'objet d'un document de travail et qui devra faire l'objet d'une consultation avec l'ensemble des partenaires pour aboutir à un résultat au mois de mars, impérativement, afin que nous ayons un lieu d'instance de débat officialisé. C'est indispensable, parce qu'au moment où le conseil culturel de Bretagne a été créé, il y a plus de trente ans, la région n'existait pas. Il est donc aujourd'hui indispensable d'avoir un partenariat, une reconnaissance mutuelle et des lieux pour le faire. J'accorde aussi beaucoup d'importance, pour ma part, à ce que les outils techniques de la Charte soient renouvelés, rénovés, projetés en avant et qu'on puisse faire preuve d'imagination à ce sujet. J'estime qu'autour de l'Institut culturel, autour de l'IRPa et d'autres outils de ce type, il y a moyen de trouver des convergences nécessaires pour donner une nouvelle dynamique à la vitalité de création et à l'identité bretonne.

Troisièmement sur les fondamentaux et j'ai appris ce matin un nouveau mot le PCI, patrimoine culturel immatériel, les colloques servent aussi à cela, l'imagination créatrice de référence de ce type je voudrais vous dire que les deux documents de l'UNESCO il y a celui sur le patrimoine culturel immatériel et celui sur la diversité culturelle forment une avancée politique considérable dont il faut que nous tirions le bénéfice, dont il faut que nous analysons toutes les conséquences en termes d'actions. Au moment de sa signature, la marchandisation battait son plein et c'est sans doute moins le cas aujourd'hui ; c'était aussi un moment où il y avait des interrogations, entre autres, concernant la domination américaine sur l'ensemble de la sphère culturelle. J'observe d'ailleurs qu'aujourd'hui ces deux conventions n'ont d'ailleurs toujours pas été signées par les Américains, mais Obama arrive... Je souhaite, comme vous, que tout cela puisse se valider dans les textes, car une convention qui n'a pas suffisamment de signatures n'a pas de force d'opposition au tiers. Il nous faut avoir des validations internationales pour donner toute la force qu'il convient à ces textes.

Pour la France, le texte a été voté, les conventions ont été validées, ce qui constitue pour vous tous, pour nous tous, un levier d'action considérable. En effet, cela pourra bientôt devenir opposable quand, au niveau international, il y aura eu la validation nécessaire. Mais dès à présent c'est une avancée, je serais tenté de dire : encore un petit effort et on pourra peut-être signer la Charte des langues et cultures minoritaires, car tous les éléments sont réunis et je ne vois pas pourquoi il reste encore ce blocage. Chacun sait qu'il y a sur ce sujet des résistances importantes. Pourtant, toutes les conditions sont à peu près réunies pour que la signature puisse être faite et je m'interroge sur les raisons de ce refus.

Sur le fond, cela m'amène à deux convictions que j'ai entendues précédemment dans le débat. Je me permets d'ailleurs de vous dire et je l'ai dit à Lorient, que j'ai une obsession, c'est celle des phares. Et là, je pense au *Chasse-Marée*. Nous avons cinquante-deux phares en Bretagne et c'est une petite parenthèse ce n'est pas du patrimoine immatériel quoique, il y a autour des phares un environnement, une culture, une histoire... Nous sommes en train de perdre ce patrimoine et les gens du *Chasse-Marée* le savent bien. C'est assez compliqué de trouver les voies et moyens de la réhabilitation nous avons cela sur la table comme tous sont automatisés et certains sont supprimés, comment faire pour gérer ce patrimoine qui fait partie du patrimoine maritime ? Je ferme la parenthèse, mais sachez que c'est un sujet qui me préoccupe.

Je reviens sur les fondamentaux. Il n'y a pas, pour ma part, de création sans transmission. En matière culturelle, j'ai des principes simples même un peu trop simples mais jusqu'à présent, ils me guident. Il n'y a pas de création sans transmission. Cela permet de régler toute une série de conflits secondaires qui animent parfois de grands débats culturels. Il faut à la fois la transmission et la création. Il faut donner les moyens à la fois à la transmission et à la création. La transmission pour la transmission mène aux ghettos. La création sans transmission, c'est l'éthéré. Donc pas de création sans transmission et pas de transmission sans création. C'est très simple. Il n'y a pas d'innovation sans mémoire. Gardons cela comme axe d'action collective en Bretagne. Et à ce moment-là, peut être les conflits secondaires, les conflits d'intérêt, parfois de personne, tomberont-ils. Il nous faut agir en permanence dans les deux directions : c'est cela l'identité renouvelée de la Bretagne. Il faut agir en permanence sur les deux sujets. Ils sont totalement imbriqués.

Ce qui m'amène à faire quatre propositions :

Premièrement : une proposition qui nous concerne plus en interne au Conseil régional mais qui vous concerne, vous, en externe de son action. Nous avons, dans le transfert des compétences, bénéficié du transfert du service de l'Inventaire. Nous voulons que ce service de l'Inventaire soit à la disposition de l'action de transmission globale, et non pas limité uniquement aux objets. Nous avons, sous la responsabilité de Sylvie Robert et Georgette Bréard, donné ces orientations au service de l'Inventaire et je pense que cela devrait se traduire très concrètement dans l'action à venir. Ce qui démontre que cela peut parfois être intéressant de transférer des services de l'État à la Région ! Nous avons une volonté affichée de faire que ce service soit aussi au service la politique y compris celle du patrimoine culturel immatériel.

Deuxièmement : nous sommes en recherche-action pour l'aboutissement d'une bibliothèque numérique bretonne. Nous avons mandaté un prestataire extérieur qui sera chargé d'évaluer les besoins. Ensuite, nous voulons aboutir à la mise en œuvre d'une plateforme capable de regrouper en ligne les documents, écrits, sonores, audiovisuels qui constituent une base de documentaire considérable pour la Bretagne dans son histoire, mais aussi son patrimoine oral mais aussi musical, audio-visuel. Un ensemble considérable qu'il nous faut mettre en valeur, mutualiser et partager. Il faut le faire avec vous ! C'est un objectif de l'année 2009 et ce n'est pas aux calendes grecques. Cette orientation, je dois le dire, nous est venue en grande partie de l'imagination et de la réalité de Dastum, car c'est là le premier creuset. Nous voulons mettre cela en œuvre en 2009 avec vous tous.

Troisièmement, nous sommes préoccupés par la transmission et la valorisation de la musique bretonne. Il nous apparaît aujourd'hui qu'il n'y a pas suffisamment de transmission, pas suffisamment de lieux dédiés à la création et des interrogations fortes sur la diffusion de cette

musique. Je propose donc de mettre en œuvre un groupe de travail en 2009. La Région Bretagne va mettre au vote un budget à la fin de cette semaine ; cette orientation y sera affichée. Une annonce que je vous fais en avant-première ! Nous avons besoin d'une plateforme de création et de transmission qui pourra même prendre une forme physique, permettant à la fois la production, la transmission et la relation avec l'International pour avoir à la fois ces métissages et ces fertilisations croisées qui font la force des créations musicales. La réalisation ne sera pas en 2009 ; j'espère que ce sera en 2010, mais j'aimerais qu'en 2009 nous aboutissions à l'élaboration de ce dispositif.

Enfin, dernier point, et en y réfléchissant j'ai cru comprendre que c'était déjà en pointillés puisque le patrimoine culturel immatériel est reconnu par l'UNESCO, pourquoi ne pas concourir à la « valorisation », selon les termes de l'UNESCO, du patrimoine culturel immatériel de Bretagne. Je sais que c'est compliqué, mais je sais aussi la force que représente une reconnaissance au titre de patrimoine de l'UNESCO, dans de nombreux lieux, la force de l'attractivité et la force de reconnaissance. Je me dis que, finalement, nous sommes les mieux placés pour être le premier exemple de l'application totale de la convention de l'UNESCO. Je vous propose d'y réfléchir et je ne vous dis pas qu'on démarre tout de suite, car je vois bien, par exemple sur la tour de Camaret, combien le fait que l'UNESCO ait validé ce patrimoine apporte des satisfactions, mais aussi quelques inquiétudes. Il faut donc anticiper tout cela, mais je vous propose de nous mettre au travail maintenant et peut-être, chers amis de Dastum et de l'IRPa, de provoquer un colloque spécifique sur cette question. La suite de votre rencontre, c'est peut-être : doit-on, peut-on essayer d'envisager une action de la Bretagne pour la reconnaissance au patrimoine culturel immatériel dans le patrimoine mondial de l'Humanité ? Cela mériterait de le tenter, voilà ce que je propose.

Je terminerai en vous disant, pour ma part, j'ai une conviction, nous vivons une période de globalisation, avec ses dangers, ses risques, mais peut-être aussi ses chances et parmi les chances de la globalisation, j'en suis convaincu, il y a la revanche des territoires. Plus on se globalise, plus on a besoin de se sentir bien sur son territoire. Je suis convaincu que vous y contribuez et cet enjeu peut être un défi du 21^{ème} siècle, ou du moins des années qui viennent... En tous les cas, nous y contribuerons à la hauteur de nos moyens et nos forces. Merci.